

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents + Procurations	Qui ont pris part au vote
15	12+3	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAVID Arnaud - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/06/2026.

Présents : M. DAVID Arnaud - Maire, M. SERVEL Samuel, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme GUILLEBAULT Fany, M. BURIDANT Antoine, Mme BRETON Anne-Cécile, M. GALERNE Joël, Mme RIO Océane, Mme LE PETITCORPS Emilie, M. GUEGAN Charles.

Absents ayant donné procuration : M. GUILLO Philippe ayant donné procuration à Mme LE GOFF Brigitte, Mme BOUTOILLE Morgane ayant donné procuration à Mme BRETON Anne-Cécile, Mme LE HEN Sandrine ayant donné procuration à M. GUEGAN Charles.

A été nommée secrétaire : Mme LE GOFF Brigitte.

038/2026 – VALIDATION PROGRAMME VOIRIE 2026 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Il est présenté le programme voirie 2026 mis à jour. La Rue de l'église (réfection tranchées) est retirée du programme, au regard de l'augmentation de l'estimation, suite à la révision des surfaces au carrefour de Lano Bihan et à l'ajout de grave bitume sur la route vers Croixanvec.

Programme voirie 2026 modifié :

Routes	Métrés	Prix du marché € HT
Impasse de perchenic	60 m x 3 m – 250 m ²	4 860.60 €
Patte d'oie route de Lano Bihan	800 m ²	11 569.16 €
Route de Croixanvec au droit de la route de Botcol	470 m ²	15 497.22 €
Route du Liez	500 m x 3.60 m + 140 ml x 4.30 m + 200 m x 4 m – 3 202 m ²	35 629.88 €

Montant total estimé à 67 556,86 € HT (montant total hors révision des prix - les indices peuvent évoluer à la hausse au vu de la situation économique actuelle).

Pour le département, on peut solliciter la subvention sur une base du montant estimé + maximum 3 % sur une ligne distincte « aléas ou imprévus » : 67 556.86 € HT * 3 % = 69 583.57 €.

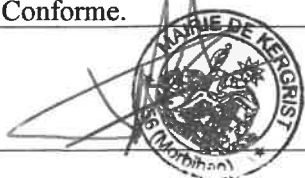
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des membres représentés, décide :

- De donner un accord sur le programme voirie présenté et sur son montant estimé de 67 556.86 € HT,
- De solliciter pour 2026 une subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan via le dispositif PST sur un montant comprenant les aléas, soit 69 583.57 € HT,
- D'autoriser Monsieur La Maire à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme.

Maire,
Arnaud DAVID.



Secrétaire de séance,
Brigitte LE GOFF.